



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Octroi de subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments

Le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer des subventions dans le cadre du Programme Cantonal d'Assainissement énergétique des Bâtiments (PCAB). Le Grand Conseil avait en effet inscrit 8 millions de francs au budget 2009 dans ce but. Le montant de la subvention accordée aux propriétaires couvrira 15 à 50% du coût des travaux selon leur nature (isolation des fenêtres, des murs, du toit, etc) avec un maximum de 200'000 francs par bâtiment.

90% des bâtiments d'habitation du canton de Vaud ont été construits avant 1990 et la grande majorité d'entre eux n'a jamais subi d'assainissement énergétique. Comme ailleurs en Suisse, le bâtiment constitue un consommateur majeur avec environ 45% de toute l'énergie consommée : un assainissement énergétique est ainsi urgent et prioritaire.

Depuis 2006, l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments est subventionné par la Fondation du Centime Climatique pour les bâtiments chauffés au gaz, au mazout ou au charbon. Afin de renforcer cette action et en collaboration avec la Fondation, le programme cantonal élargit l'offre de subvention en doublant les montants octroyés par la Fondation (pour les projets dont les travaux d'isolation commencent dès le 1er mai 2009), en intégrant les bâtiments non chauffés au gaz, au mazout ou au charbon et en acceptant les assainissements ne touchant qu'un seul élément de l'enveloppe. Seuls les projets annoncés d'ici au 31 décembre 2009 seront pris en compte, dans l'attente d'un programme national qui pourrait être lancé en 2010.

L'augmentation de la contribution financière de la Confédération allouée aux cantons pour leur politique énergétique 2009 a incité le Grand Conseil à inscrire 8 millions de francs au budget 2009 pour assainir les bâtiments. L'octroi de subventions par le Conseil d'Etat concrétise cette volonté exprimée par le parlement cantonal. Dans le même sens, le Conseil d'Etat a également alloué un crédit d'étude de 400'000 francs pour l'assainissement énergétique de ses propres bâtiments à indice fortement

déficitaire.

Le SEVEN informera de ce programme les architectes, les entreprises, les divers acteurs du domaine du bâtiment ainsi que les propriétaires ayant bénéficié d'un chèque rénovation. De son côté, la Chambre Vaudoise Immobilière contactera directement ses membres professionnels ainsi que ceux ayant réalisé un diagnostic énergétique de leur bâtiment.

Ces nouvelles subventions s'ajoutent à celles déjà proposées par le canton (solaire thermique, chauffage à bois, Minergie®, chauffage électrique direct), tout comme aux subventions de la Confédération liées à la deuxième phase du programme de stabilisation (installations photovoltaïques, remplacement des chauffages électriques, chauffages à distance).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 mai 2009

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 00 Henri Rollier, Chef du Service de l'Environnement et de l'énergie, 021 316 43 77 Plus d'informations : www.vd.ch/energie (rubrique subventions) et www.programmebatiment.ch